

## M.12 Verser un forfait mobilité durable - Participer au paiement des titres de transport

### Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Transports routiers - Autres transports -

Descriptif de l'action 

Un employeur peut prendre en charge les frais de transport personnels de ses salariés lors de leurs trajets domicile-travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif. Cette prise en charge n'est pas obligatoire. Elle prend la forme d'un forfait mobilités durables (FMD). Lorsqu'elle est mise en place, elle peut être exonérée de cotisations sociales. Le forfait mobilités durables peut être versé par l'intermédiaire de titres-mobilité.

Sur le territoire de Cholet Agglomération, les Transports Publics du Choletais (TPC) vont travailler avec les entreprises sur la mise en place du FMD (Forfait Mobilité Durable) et pour une aide financière supplémentaire accordée par TPC sur les abonnements bus.

Mise en place d'ateliers, de stands, d'animation, de sensibilisation avec l'espace mobilité durable.

Cible(s)

Entreprises du territoire

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer les modes de transports alternatif

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUi-H, de la Politique Globale de Déplacements et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi d'Orientation des mobilités (Loi LOM)

Décret n° 2020-541 du 9 mai 2020 relatif au « forfait mobilités durables »

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes lois ayant trait à la transition écologique :

la loi énergie climat,

le plan TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte),

la loi Climat Résilience,

### Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2050 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Faible Organisationnelle Faible Financière Moyen

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Directeur Transport Public du Choletais

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Service concerné **Transports Publics du Choletais,**

Élu référent **Vice président en charge de la Mobilité**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

### Moyens nécessaires

Investissements **0 €**      Frais d'exploitation **0 €/an**      Moyens humains **0 etp**

Subventions

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

**Nombre de demandes de forfaits mobilité durable (demandes)**